

Introduction :

Parce que le développement durable c'est à la fois modifier les modes de production, faire évoluer les pratiques de consommation globales à long terme et aussi pour chacun, adapter ses actes au quotidien, agir tout de suite est devenu une priorité.

C'est pourquoi la France et de nombreuses entreprises (les 950 entreprises cotées en bourse) se sont engagées à définir et à mettre en œuvre une Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD).

Cette stratégie doit être prise en compte par tous et être suivie par chacun dans son rôle propre.

Une étude a montré que deux Français sur trois ont déjà entendu l'expression " développement durable ", mais moins d'un Français sur 10 l'appréhende dans toutes ses dimensions. L'étude montre également que les Français attendent en priorité des informations pratiques sur le développement durable et se déclarent prêts à des comportements plus responsables :

- 94 % des Français interrogés disent limiter leur consommation d'eau et d'énergie
- 89 % déclarent trier leurs déchets ménagers
- 88% déclarent privilégier l'achat de produits respectant les règles du commerce éthique

I. Le développement durable

1. Définition

20 juillet 1969 : l'homme se pose sur la lune et prend conscience que la planète bleue est une minuscule oasis fragile, perdu dans l'immensité de l'univers. À l'époque, seulement 3,5 milliards d'être humains vivaient sur la Terre.

Aujourd'hui, nous sommes 6,2 milliards... une augmentation de 79 % en seulement 33 ans !

Et si l'on en croit les données démographiques, il y a de fortes chances pour que la Terre soit peuplée de 10 milliards d'êtres humains avant le milieu du siècle.

Quatre milliards de bouches supplémentaires à nourrir, dont la plupart se trouveront sans doute dans les mégapoles du Tiers-Monde. Quatre milliards d'hommes qu'il faudra loger, chauffer, éclairer alors que 800 millions de personnes souffrent toujours de faim à l'heure actuelle, qu'un milliard et demi n'ont pas accès à l'eau potable et deux milliards ne sont pas raccordés aux réseaux d'électricité !

Or, en 2050, si chaque habitant des pays en développement consomme autant d'énergie qu'un Japonais en 1973, la consommation mondiale d'énergie sera multipliée par quatre !

Certes, en l'espace de seulement un demi-siècle, le niveau de vie d'une partie de l'humanité a plus évolué que pendant deux millénaires. Mais en contrepartie, les

catastrophes industrielles n'ont cessé de se multiplier : Tchernobyl, Seveso, Bhopal, Exxon Valdez pour ne citer que les plus graves. Sans oublier les dégâts écologiques inquiétants : pollution de l'air et de l'eau, disparitions des espèces animales et végétales, déforestation massive, désertification...

D'où ces questions fondamentales : **Comment concilier progrès économique et social sans mettre en péril l'équilibre naturel de la planète ?** Comment répartir les richesses entre les pays riches et ceux moins développés ? Comment donner un minimum de richesses à ces millions d'hommes, de femmes et d'enfants encore démunies à l'heure où la planète semble déjà asphyxiée par le prélèvement effréné de ses ressources naturelles ? Et surtout, comment faire en sorte de léguer une terre en bonne santé à nos enfants ?

C'est pour apporter des réponses concrètes à ces questions qu'est né le concept de développement durable. Un concept que l'on résume aujourd'hui d'une simple phrase : " **un développement qui répond au besoin du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs** ".

Pour y parvenir, les entreprises, les pouvoirs publics et la société civile devront travailler main dans la main afin de réconcilier trois mondes qui se sont longtemps ignorés : l'économie, l'écologie et le social. À long terme, il n'y aura pas de développement possible s'il n'est pas économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable.

2. Historique du développement durable

Comment est née la notion de Développement Durable ?

En 1971, le **Club de Rome** lance un vrai pavé dans la marre en publiant *Halte à la croissance*. Face à la surexploitation des ressources naturelles liée à la croissance économique et démographique, cette association privée internationale créée en 1968, prône la **croissance zéro**. En clair, le développement économique est alors présenté comme incompatible avec la protection de la planète à long terme.

C'est dans ce climat de confrontation et non de conciliation entre l'écologie et l'économie que se tient **la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement humain, à Stockholm, en 1972**. Conférence qui sera à l'origine du premier vrai concept de développement durable, baptisé à l'époque **éco-développement**. Des personnalités comme Maurice Strong, organisateur de la Conférence, puis le professeur René Dubos, Barbara Ward et Ignacy Sachs, insistent sur la nécessité d'intégrer l'équité sociale et la prudence écologique dans les modèles de développement économique du Nord et du Sud. Il en découlera la création du **Programme des Nations Unies pour l'Environnement** (PNUE) ainsi que le **Programme des Nations Unies pour le Développement** (PNUD).

Mais plus le temps passe, plus la société civile prend conscience de l'urgence de mettre en place une solidarité planétaire pour faire face aux grands bouleversements des équilibres naturels. Ainsi, au cours des années 1980, le grand public découvre les pluies acides, le trou dans la couche d'ozone, l'effet de serre, la déforestation et la catastrophe de Tchernobyl !

Dès 1980, l'UICN parle pour la première fois de *Sustainable Development* (traduit à l'époque par développement soutenable). Mais le terme passe presque inaperçu jusqu'à sa reprise dans le rapport de Gro Harlem Brundtland, *Notre Avenir à tous*, publié en 1987. À l'époque Premier ministre en Norvège et **présidente de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement**, madame Brundland s'attacha à définir ce concept de **Sustainable Development** par

" un développement qui répond au besoin du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ". Depuis cette date, le concept de développement durable a été adopté dans le monde entier

3. Les enjeux du développement durable

Suite à la conférence de Rio, la plupart des Etats se sont engagés à **élaborer une stratégie nationale de développement durable**. Sa mise en œuvre sera complexe car elle devra faire face aux enjeux du développement durable. Ces enjeux seront aussi ceux qui pèseront sur la réussite du sommet de Johannesburg, dont l'issue est nécessairement fragile. Car **le développement durable impose des changements structurels en profondeur**.

- Il faut **rééquilibrer les pouvoirs entre les priorités économiques et les impératifs sociaux et écologiques**. Comment ? En intégrant des obligations de respect de l'environnement et des normes sociales dans le mécanisme des marchés financiers et en substituant aux spéculations boursières rapides des projets économiques viables et équitables à long terme. **Remettre l'homme au cœur de l'économie** devient une priorité.
- Il faut instaurer une **nouvelle pratique des décisions gouvernementales**. Les décisions politiques sont encore trop souvent calculées à court terme, pour répondre à des intérêts économiques particuliers sans tenir compte de l'impact à long terme pour l'ensemble de la population.
- L'Etat n'est pas le seul responsable du développement durable. Il faut **une implication de tous les groupes socio-économiques**. La réalisation effective des objectifs du développement durable, ne peut aboutir que si l'ensemble des acteurs de la société agit en commun : les entreprises privées, publiques, les associations, les ONG, les syndicats et les citoyens.
- Il faut **rééquilibrer les forces économiques entre les pays du Sud et du Nord**. Les pays en voie de développement sont trop endettés et freinés dans leurs échanges commerciaux pour consacrer l'énergie et les moyens suffisants à l'éducation, la santé et la protection de l'environnement. Il faut annuler la dette extérieure publique du Tiers-Monde, appliquer une taxe de type Tobin en affectant les recettes à des projets de développement durable, et enfin abandonner les politiques d'ajustement structurels.
- Pour mettre en œuvre toutes les conventions et les accords multilatéraux sur l'environnement, il faut **créer une institution internationale chargée de faire respecter les obligations souscrites par les Etats**. À l'instar de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) qui gère les échanges commerciaux, il faudrait une Organisation Mondiale de l'Environnement pour gérer les problèmes écologiques.

4. La Conférence de Rio

Un tournant décisif

La conférence de Rio de Juin 1992 instaura une nouvelle dynamique pour au moins trois raisons :

- Elle fut pour la première fois le théâtre d'une rencontre entre un aussi grand nombre d'Etats (182) pour débattre de l'avenir de la planète.
- Elle donna un sens à la notion de développement durable jusqu'à présent vague.
- Et surtout elle donna naissance à de **nouveaux types d'accords multilatéraux sur l'environnement.**

Certes, une première génération d'accords multilatéraux sur l'environnement s'était déjà développée après Stockholm : notamment la convention de Washington sur les espèces menacées d'extinction, le protocole de Montréal sur la couche d'ozone ou encore la convention de Bâle sur les déchets dangereux.

Mais à Rio, un pas de plus fut franchi puisqu'il était question pour la première fois d'adopter des **engagements contraignants sur le plan économique, et validés par l'ensemble des pays, au nord comme au sud.** Dans les faits, dix ans plus tard, il faut reconnaître que ces conventions adoptées sur le changement climatique et la biodiversité n'ont pas été à la hauteur des enjeux. Ainsi, par exemple, le Protocole de Kyoto visant à réduire les gaz à effet de serre n'a toujours pas été ratifié par les Etats-Unis, pourtant considérés comme le pays le plus concerné.

Cependant, malgré ces premiers échecs, les conventions signées à Rio ont été le point de départ de nombreuses actions dans la plupart des pays signataires. **Les industriels ont investi rapidement dans les technologies propres, les organisations non gouvernementales se sont étoffées, les budgets gouvernementaux liés à l'environnement ont augmenté, le principe de précaution est devenu une priorité** qui a notamment permis un moratoire européen sur les organismes génétiquement modifiés... Partout dans le monde, les citoyens s'expriment de plus en plus en faveur d'une nouvelle solidarité, du progrès social, du commerce équitable et du respect de l'environnement comme le prouvent les sommets sociaux de Porto Allègre, Seattle ou Gênes organisés pour donner une autre approche que les réunions du G7.

Par ailleurs, les Etats présents à Rio ont également adopté **l'Agenda 21, c'est-à-dire un programme de 2 500 actions** à mettre en œuvre au niveau international. Outre les grandes conférences qu'elles ont inspiré (sommet mondial pour le développement social à Copenhague, sommet mondial de l'alimentation à Rome, sommet des Villes à Istanbul...), beaucoup de ces recommandations ont déjà donné naissance à des initiatives locales efficaces, car suivies de résultats concrets. Mais c'est aussi l'une des missions de la conférence de Johannesburg, d'imposer à l'ensemble des Etats de concrétiser davantage cet Agenda.

5. L'engagement de la France et des entreprises

Quelques réalisations déjà significatives en administration centrale :

- 26 000 m³ d'économie d'eau (passage de 46 000 à 20 000, en 3 ans) ;
- 63 kilos de papier consommés par agent alors que la moyenne nationale est de l'ordre de 100 kg pour les activités tertiaires ;
- 57 % de récupération des papiers blancs ;
- 500 kilos de piles usagées sont récupérés par les agents et recyclés annuellement
- 28 véhicules propres dans un parc de 29 ;
- www.ecoresponsabilite.environnement.gouv.fr : adresse du site internet dédié à la promotion des achats éco-responsables.

Un plan d'actions éco-responsables renforcera en 2003 ce bilan :

- réduire d'ici un an, la consommation d'électricité de 2%, notamment en généralisant le remplacement de toutes les ampoules incandescentes par des ampoules basse consommation ;
- réaliser un bilan carbone afin d'évaluer l'impact des activités du ministère sur les émissions de gaz à effet de serre ;
- expérimenter avec l'UGAP (Union Générale des Acheteurs Publics) l'intégration de clauses environnementales dans la commande publique (en commençant par le papier) ;
- réaliser un diagnostic précis de la situation du MEDD au regard de ses déchets en vue d'optimiser les procédures existantes ;
- améliorer la gestion de l'information, afin notamment de réduire les quantités de papier consommées (éviter l'existence de plusieurs exemplaires d'un même dossier, améliorer l'archivage et le classement...) ;
- favoriser le recours aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication notamment la visio-conférence pour réduire le coût et le nombre des déplacements ;
- céder gratuitement les matériels informatiques réformés à certaines associations qui en font la demande ;
- mieux prendre en compte le respect de l'environnement dans les réunions organisées par le MEDD (utilisation de papier recyclé, réalisation de documents recto-verso, ...) ;
- définir un plan de déplacement pour les personnels.

L'ensemble de ces actions fera l'objet d'un rapport de mise en œuvre précis. Le Premier ministre a présidé, le mardi 3 juin 2003, la première réunion du comité interministériel pour le développement durable. Au cours de cette réunion, la stratégie nationale de développement durable (SNDD) pour les cinq années à venir a été adoptée. Par ailleurs, un bilan des mesures arrêtées lors du séminaire gouvernemental, du 28 novembre dernier, a été présenté. La stratégie donne un cadre d'intervention au gouvernement pour les années à venir dans le domaine du développement durable. Cette stratégie sera évaluée chaque année ; un rapport annuel sur l'état d'avancement sera présenté au Parlement.

Une stratégie pragmatique, concrète et opérationnelle dans ses objectifs et ses programmes d'actions

La stratégie nationale s'articule autour de six axes stratégiques et de dix programmes d'actions.

Le premier axe stratégique est celui qui doit permettre la pleine participation de tous les acteurs, individuels et collectifs. Il concerne à la fois l'information et la sensibilisation, l'éducation et la participation. Les acteurs ne seront motivés et prêts à agir que s'ils sont également écoutés sur les choix collectifs par les décideurs : c'est tout l'enjeu d'une participation renforcée aux décisions d'intérêt général.

--> Un des objectifs de cet axe est la mise en place d'une véritable éducation à l'environnement pour un développement durable, intégrée aux matières existantes, qui bénéficiera aux enfants du primaire à la terminale (expérimentations à la rentrée 2003 dans neuf académies, généralisation à partir de la rentrée 2004).

Le deuxième axe stratégique traite de la relation entre les territoires et le développement durable. La nouvelle étape vers plus de décentralisation qu'a franchie le Gouvernement rapprochera l'exigence d'un développement durable de nos concitoyens.

--> Parmi les nombreuses actions pour contribuer à une gestion durable des territoires, on peut citer l'aide à la mise en place de 500 agendas 21 locaux ou démarches de développement durable équivalentes.

Le troisième axe stratégique concerne les activités économiques : des entreprises aux consommateurs. Responsabiliser les uns et les autres pour parvenir à une croissance économique plus respectueuse de l'environnement au bénéfice de tous, tel est le défi.

--> Les consommateurs bénéficieront, en particulier, d'une plus grande lisibilité des produits offerts par le doublement d'ici fin 2004 des catégories de produits (35 aujourd'hui) couvertes par les écolabels officiels (NF-environnement et le label européen, présenté sous forme de fleur).

--> Sur la base d'une évaluation des dispositions fiscales en vigueur, le gouvernement arrêtera pour le projet de loi de finances 2005 des mesures fiscales visant à mieux prendre en compte les objectifs du développement durable.

--> Une action collective vers les PME par région sera engagée d'ici fin 2003.

● **Mieux prévenir les risques et les pollutions, cette nécessité fait l'objet du quatrième axe stratégique.** Cela résulte d'une combinaison entre la prévention, la précaution et la répression sans oublier l'établissement de relations de confiance entre les citoyens et les scientifiques.

--> Un plan « santé-environnement » sera adopté en 2004

--> D'ici 2007, 400 postes d'inspecteurs des installations classées seront créés et l'inspection de la radio-protection sera renforcée de 150 postes.

--> Réduction de 50% d'ici 2005, des émissions de plomb d'origine industrielle.

--> Un office de recherche et de lutte contre les infractions les plus graves liées à l'environnement et à la santé publique sera créé en 2003.

● **Cinquième axe stratégique : aller vers un Etat exemplaire.**

--> L'Etat se fixe des objectifs en matière d'éco-responsabilité : d'ici 2008, réaliser 20% d'économies d'eau, atteindre un taux de 60% de papiers blancs recyclés, consacrer 20% du renouvellement des flottes à des véhicules propres, réduire de 10% les émissions de gaz carbonique pour la fonction « transport » comme pour le chauffage des bâtiments publics, atteindre progressivement un niveau de 50% de constructions neuves respectant la démarche dite de haute qualité environnementale ou le label haute performance énergétique ou un équivalent ; à partir de 2004, mettre en place annuellement au moins un plan de déplacement dans chaque département et chaque grand établissement public.

● **L'action internationale, sixième axe stratégique.**

--> le Gouvernement s'attachera à renforcer la gouvernance internationale du développement durable et, en particulier, à promouvoir la création d'une organisation mondiale de l'environnement.

--> il s'engagera notamment dans une mise en œuvre volontariste du volet environnemental du NEPAD (nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique) et

à l'élaboration d'une stratégie méditerranéenne de développement durable ambitieuse.

II. La gestion de l'eau et le développement durable

1. La responsabilité des collectivités et l'aménagement du territoire

Fiches thématiques élaborées pour le Sommet mondial de Johannesburg (septembre 2002)

> Aménagement du territoire, villes et développement durable

CONTEXTE

« La situation actuelle des établissements humains dans le monde, telle que décrite dans le troisième *Rapport Mondial sur les Etablissements Humains*,... est préoccupante » constate le Conseil Economique et Social des Nations Unies dans son rapport préparatoire au Sommet de Johannesburg. La population urbaine a été multipliée par vingt en cent ans pendant que la population mondiale quadruplait. Les villes abritent trois milliards de personnes et 20 millions de personnes s'y installent en plus chaque année. Le nombre de métropoles de plus de 10 millions d'habitants est passé de 2 dans les années 1950 à 21 en fin de siècle, auxquelles il faut ajouter une vingtaine d'agglomérations de 5 à 10 millions d'habitants et plus de 250 de 1 à 5 millions. Ces concentrations tentaculaires et gigantesques se constituent très rapidement en Amérique latine, en Afrique et en Extrême-orient. En ce début de siècle, trois latino-américains sur quatre vivent en ville, treize des vingt et une mégapoles mondiales sont asiatiques. 80 % de la population vit en ville dans les pays développés. La moitié de la population urbaine mondiale vit dans des villes de plus d'un million d'habitants.

Cette **concentration des populations et des activités dans les zones urbaines** est désignée par le terme de **métropolisation**. **Son rythme et son ampleur** inquiètent et préoccupent surtout dans les pays du Sud : métropolisation rime avec paupérisation urbaine, renforcement des inégalités sociales, augmentation des populations vivant dans des quartiers subissant la marginalisation et le cumul des handicaps sociaux et environnementaux. La mise en place et l'exploitation des infrastructures environnementales (eau, assainissement, déchets) peinent à répondre à des besoins croissants rapidement : dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement, la pression écologique liée à la **croissance forte de la production de déchets solides** devient un obstacle grave au développement de conditions sanitaires viables à long terme. La réponse aux besoins en logements et constructions, dans un double souci d'équité sociale et de durabilité est insatisfaisante. La concentration d'activités humaines augmente l'exposition des biens et populations aux risques naturels et technologiques, aux crises environnementales chroniques, et sanitaires (pollution de l'air, insalubrité, pénurie d'accès à l'eau potable,...). L'utilisation rationnelle des sols fait défaut et l'espace se fragmente. Les politiques mises en œuvre pour répondre aux besoins en déplacements et en approvisionnement énergétique intègrent insuffisamment les incidences environnementales qu'elles génèrent, globales (émission de gaz à effet de serre, ..) ou locales.

Métropolisation et développement des zones rurales sont étroitement interdépendants: nombre de zones rurales font l'objet d'un sous développement chronique lié aux migrations de population vers les villes, et à l'exploitation irrationnelle des ressources naturelles. La consommation urbaine génère de nouvelles pressions de plus en plus fortes sur les zones rurales : l'extension des zones urbaines, l'intensification de la production de ressources alimentaires, l'augmentation de la fréquentation pour les loisirs et le tourisme.

Freiner la métropolisation est le défi principal à affronter pour que les établissements humains de demain soient viables: le développement des villes moyennes et le maintien de l'habitat rural, grâce à un rééquilibrage entre grandes villes et campagnes-villes moyennes doit permettre de résoudre les difficultés écologiques et humaines des villes. **La planification et l'aménagement du territoire, dans un souci de solidarité urbain-rural,** s'impose.

Dés la Conférence des Nations Unies de Rio en 1992, le [chapitre 7 d'Action 21](#), préconisait l'implication des pouvoirs publics, par une action fondée sur des principes de partenariat, de participation et de décentralisation, pour permettre la promotion d'un modèle viable des établissements humains.

La Conférence Habitat II de 1996 sur les établissements humains d'Istanbul (également baptisée Sommet des Villes) puis celle de New-York (Istanbul + 5 en 2001) constituèrent un tournant dans les efforts internationaux en faveur de la durabilité sociale et environnementale des villes. Il y fut affirmé que des politiques, des stratégies et des actions intégrées et participatives étaient nécessaires pour rendre les villes et les communautés du monde plus sûres, plus saines et plus justes. Il y fut démontré, par la présentation de bonnes pratiques et d'expériences réussies, que les défis de l'urbanisation peuvent être relevés. Par la [Déclaration d'Istanbul et le Programme d'Action Mondial \(PAM\) pour l'Habitat](#), les Etats s'y engagent vers deux objectifs : un « logement adéquat pour tous » et « le développement d'établissements humains viables en ce qui concerne l'environnement, les droits de l'homme, le développement social, les femmes et la population dans le contexte d'une urbanisation maîtrisée ». Les Etats reconnaissent la nécessité d'un accès de tous aux systèmes nécessaires à une vie saine : eau potable, assainissement, évacuation des déchets, éducation, transports et autres infrastructures urbaines. Pour la première fois dans l'histoire des Nations Unies, les contributions des autorités locales (maires et associations municipales) sont adoptées dans le rapport des auditions des partenaires (Comité II) sur la mise en oeuvre des stratégies recommandées par le PAM.

DYNAMIQUE INTERNATIONALE EN FAVEUR DE LA PROMOTION D'UN MODELE VIABLE D'ETABLISSEMENTS HUMAINS

Les organismes supra-nationaux ont rapidement manifesté un réel souci de travailler en collaboration interactive avec les villes. Ils se nourrissent de leurs expériences pour élaborer de nouvelles politiques; en contrepartie, ils offrent un appui technique, jouent un rôle de centralisation et de diffusion d'expériences, et animent des réseaux d'échanges, utiles aux villes.

► Initiatives de réseaux de villes

Sous l'égide des Nations Unies, alors conscientes de la nécessité

d'ancrer la démarche à un niveau local fut créée, dès 1990, **l'ICLEI** (International Council for Local and Environmental Initiatives), association de collectivités et administrations locales. L'association des villes aux travaux des Nations Unies naissait.

Depuis 1992, L'ICLEI sensibilise et informe les collectivités locales, notamment dans le cadre de trois grandes campagnes : **Action Locale 21** (AL21) , **Villes pour la protection climatique** (CCP), et la **Campagne Eau**. L'ICLEI a également formé plus de 5500 représentants locaux de 48 pays sur des questions comme la budgétisation environnementale, l'évaluation environnementale, les transports viables, l'approvisionnement écologique, la réduction de l'ozone troposphérique et la gestion des espaces verts.

En 1994, l'ICLEI organisa la **Conférence d'Aalborg** qui vit l'adoption de la « **Charte des villes européennes pour un développement durable** » (communément appelée « Charte d'Aalborg »), aujourd'hui adoptée par 650 administrations municipales, locales et régionales de 32 pays européens, ce qui concerne plus de 130 millions d'Européens, et par laquelle ces collectivités locales s'engagent à réaliser un Agenda 21 local.

La Campagne des villes européennes pour un développement durable, également lancée à Aalborg en 1994, et initiée par la Commission européenne, vise à encourager et soutenir l'action des collectivités locales européennes, désireuses de se lancer dans un processus de développement durable. Quelques 1300 collectivités locales, soit plus de 100 millions de citoyens, y participent. Son action est menée en partenariat avec l'ICLEI, la **Fédération mondiale des Cités unies** (FMCU), **Eurocités**, le Conseil des communes et régions d'Europe (la **CCRE**) et le Réseau villes-santé de l'**OMS**, Le Groupe d'Experts en Environnement Urbain de la Commission Européenne et la Ville d'Aalborg. La Campagne collecte les expériences en cours, les diffuse et encourage de nouvelles villes à entreprendre des démarches parallèles.

1996 voit se tenir la **seconde Conférence sur les villes durables européennes à Lisbonne** et l'adoption du **Plan d'Action de Lisbonne**. Une troisième Conférence sur les villes durables européennes s'est tenue à Hanovre en 2000 : « **l'Appel d'Hanovre lancé par les maires européens à l'aube du XXIème siècle** » donne un cadre et des principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen.

Dans le domaine de la lutte contre l'effet de serre, plus de 150 maires et représentants officiels de collectivités locales (représentant 8 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre) s'engageaient en 1993 à agir pour réduire la consommation locale d'énergie et les émissions de gaz carbonique (premier **Sommet mondial des maires sur les changements climatiques à New York**).

En vue de la préparation du Sommet Habitat II de 1996, 500 maires et représentants d'autorités locales, convoquée à l'initiative du G4+, groupe de 4 associations internationales de villes, se réunirent, et constituèrent une **Assemblée Mondiale des Villes et des Autorités Locales (AMVAL)**, structure en réseau formant l'ébauche d'une

organisation mondiale des villes, susceptible de dialoguer avec l'ONU.

De nombreux autres réseaux de villes, régionales ou internationales, ont également vu le jour depuis, comme par exemple le [Réseau Métropolisation](#), le [Réseau Midi Pyrénées des villes durables](#), [Sommet des maires du monde](#)..

► Engagement des institutions internationales et multilatérales

Les **institutions des Nations Unies** ont engagé divers programmes pour encourager au développement d'une gestion intersectorielle des villes, où environnement et développement urbain soient intégrés, et reposant sur une participation citoyenne et une mobilisation des acteurs large : le [programme de mise en œuvre d'Action 21 à l'échelon local](#) du Centre des Nations Unies pour les établissements humains ; le [programme 'Cités Viables'](#) parrainé par Habitat et le PNUE ; le [programme sur les femmes et les établissements humains](#). Le [Programme des Nations Unies sur l'Habitat](#) mène également la [Campagne Mondiale pour la sécurité d'occupation](#) qui vise à créer les conditions pour que les populations les plus pauvres puissent accéder plus facilement au logement, la [Campagne Mondiale en faveur d'une Bonne Gouvernance Urbaine](#), qui vise à plus de transparence dans la gestion locale, le [Programme d'Echange de Bonnes Pratiques et de Leadership local](#) qui vise à susciter les échanges d'expériences, ainsi que la mise en œuvre de l'[Observatoire Urbain Mondial](#).

Dès 1992, l'**OCDE** organise en 1992 une réflexion sur les villes du XXI^e siècle, fait le point sur les multiples dysfonctionnements affectant les villes et trace des pistes de réflexion pour un développement urbain durable. Dès 1993, le programme " Ville écologique " approfondit les thèmes de l'énergie, des transports et de la réhabilitation des secteurs urbains en déprise, et proposent des pratiques et instruments innovants pour la maîtrise de l'énergie et la réduction des besoins de mobilité, en s'appuyant sur les contributions de nombreux pays (Australie, Canada, Japon, Pays-Bas, Danemark, Suède, Norvège, etc.).

La **Commission Européenne** publia en 1991 " Le Livre vert sur l'environnement urbain ", engageant la réflexion sur l'amélioration des conditions de vie en milieu urbain et sur les mesures locales susceptibles de contribuer à la résolution des problèmes globaux d'environnement, en particulier de l'effet de serre et des pluies acides. L'étalement urbain y est considéré comme responsable des dégradations environnementales et de la détérioration des conditions et de la qualité de vie en ville. Les approches fonctionnalistes, type zonage, du développement urbain, y sont considérées comme responsables de l'étalement de la ville et de l'augmentation du nombre et de la longueur des déplacements: la mixité des activités et des populations y est fortement prônée. Un [Groupe Expert sur l'environnement urbain](#), de 40 experts indépendants, est mis en place et lance en 1993 le [Projet des villes durables](#) dont le rapport final préconise des principes et des instruments de gestion urbaine durable dans différents champs : gestion des ressources naturelles, économie urbaine, domaine social, mobilité et accessibilité, planification territoriale, régénération urbaine, héritage culturel et tourisme. La Commission soutient également la mise en place d'un [service d'information sur les bonnes pratiques européennes en matière de développement urbain et durabilité](#). L'ensemble des [documents de la](#)

Politique Européenne sur la Durabilité et l'Environnement Urbain sont notamment rendus accessibles sur site internet.

Les responsables de gouvernements locaux s'engagent à faire de leurs villes des villes viables, en mettant en oeuvre un plan d'actions ou Agenda 21 local.

Après un démarrage laborieux, la mise en oeuvre des Agendas 21 locaux prend aujourd'hui un essor certain: depuis 1992, plus de 6200 collectivités locales en mirent un en oeuvre, dans plus de 100 pays : plus de 70 % des collectivités ont demandé la participation des parties prenantes, les processus participatifs étant les plus ouverts dans les pays les moins avancés ([deuxième rapport sur les Agendas 21 locaux, février 2002](#)). Les efforts les plus significatifs ont été mis en oeuvre en matière de gestion des déchets, de protection du climat, d'utilisation rationnelle de l'eau, et d'utilisation durable des sols.

DEFIS

Les défis auxquels les décennies à venir devront s'attaquer pour qu'aménagement du territoire, développement des villes et des campagnes permettent aux établissements humains d'être viables sont de plusieurs ordres:

► Défi de la gouvernance urbaine et de la gestion urbaine : l'insuffisance de partenariats établis

Les villes se voient confier, ou devraient se voir confier, de plus en plus de responsabilités : dans une perspective de développement durable, cette décentralisation vise à mieux répondre aux besoins des citoyens. Elle impose une modification des mécanismes de prise de décision locale, voire une modification du mode de gestion locale. Une nouvelle gouvernance locale, basée sur la négociation entre collectivités locales, partenaires et citoyens s'impose. Le transfert de ressources des Etats aux collectivités et la promotion d'un réel pouvoir politique locale de décision sont nécessaires, pour que les collectivités aient des moyens d'agir face aux attentes exprimées par leurs habitants.

Cette nouvelle gouvernance locale exige de redéfinir des partenariats appropriés : la mise en place de structures décisionnelles ou participatives nouvelles, ouvertes à la population et aux partenaires institutionnels et privés, posent la question de la redéfinition du rôle de chaque partenaire et en particulier de l'Etat. La représentation politique directe des populations les plus démunies dans les processus de décisions locales doit être confortée partout dans le monde.

Si la bonne gestion urbaine s'est développée de part le monde, il reste encore beaucoup de progrès à faire : grâce au soutien d'institutions des Nations Unies comme le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), nombre de gouvernements locaux ont ainsi adopté des mesures pour que s'instaure plus de transparence dans les affaires publiques locales et développer une culture de responsabilisation des administrations locales. Ces initiatives sont à poursuivre et étendre.

► Défi de l'insuffisance des ressources humaines et financières. L'insuffisance de ressources freine la diffusion des

bonnes pratiques, la création de partenariats forts pour s'attaquer aux enjeux de la durabilité urbaine, les traduire concrètement au travers de politiques et projets, et développer l'implication citoyenne pour donner aux personnes démunies la possibilité de participer pleinement aux décisions. Dans nombre de pays, le secteur des infrastructures (transports, eau potable, ...) a fait l'objet de réformes pour attirer les capitaux qui font cruellement défaut. Mais en dépit des efforts et progrès, le nombre de personnes qui n'ont pas accès aux services de base dans les zones urbaines continue de croître.

► **Défi d'un logement pour tous et de la participation des populations démunies aux processus de décision**

Le lien entre métropolisation et insalubrité en matière de logement est de plus en plus marqué : faute de planification urbaine, nombre de métropoles voient leurs habitants s'installer dans des endroits indésirables voire dangereux. Faute de terrains disponibles, du fait des spéculations foncières, du fait également de réglementations locales souvent défavorables au plus pauvres, les implantations sauvages (type bidonvilles..) continuent de croître rapidement partout dans le monde. Ces implantations s'installent au mépris de toute prudence, dans les zones les plus exposées aux risques naturels (inondations, éboulements de terrain, ..) ou technologiques (activités industrielles à risques,...). La sécurité d'occupation (garantie de pouvoir résider à terme à un même endroit) n'est correctement garantie pour les populations les plus pauvres, ni dans les villes, ni dans les campagnes. Lorsque l'urbanisation est rapide, l'insécurité des droits fonciers fragilise les plus pauvres.

► **Défis de l'aménagement urbain durable : forme et planification urbaine**

Les villes s'étalent, se diluent, consomment de plus en plus d'espace, incitent à un usage immodéré de l'automobile par un zonage éloignant les zones d'habitat des zones d'activités, de commerce et de loisirs. Les villes deviennent lieux de surconsommation énergétique, de congestion urbaine, de bruit et nuisances. L'étalement urbain est synonyme de besoins accentués en termes de réseaux d'assainissement, de transport, d'approvisionnement en eau, en électricité, etc... besoins inégalement remplis selon les quartiers, créant des zones d'exclusion. L'étalement des villes rend difficile le développement de solutions alternatives favorables à l'environnement telles que les transports collectifs ou les réseaux de chaleur, qui demandent une densité urbaine minimum. Socialement parlant, la ville éparpillée renforce la fragmentation sociale: la ville éclatée n'autorise plus le brassage des populations, les rencontres entre habitants; elle engendre l'isolement.

Face à ces constats, la Commission européenne prône la **ville compacte**, en opposition au modèle nord-américain de villes éclatées, concept d'ores et déjà expérimenté par plusieurs villes européennes (Londres, Milan, le Rijnland hollandais..) qui repose sur (a) la **défense de la mixité fonctionnelle et sociale dans les usages du sol**, pour réduire les besoins de déplacements et lutter contre la ségrégation sociale ; (b) la **densification du bâti**, en comblant les espaces interstitiels et en réutilisant les friches urbaines; (c) la **limitation de l'éparpillement résidentiel** par la maîtrise foncière des terrains, le contrôle de la consommation et de l'usage des sols ; (d) la **reconquête des espaces publics**, dont les espaces verts ; (e) le **renforcement de l'urbanisation autour des points de forte**

accessibilité, en particulier près des dessertes de transports publics pour localiser les activités économiques et l'habitat à proximité des voies de communication et des réseaux de transport en commun ;
(f) la **densification des réseaux de transport en commun et des réseaux hydrologiques de surface**. La ville s'organiserait alors autour de plusieurs pôles mis en réseau par des transports publics, et entre lesquels des espaces verts intermédiaires constitueraient des poumons verts ([point de vue de chercheur](#)).

► **Défi d'une mobilité durable**

Les métropoles, et les villes souffrent du mal de la circulation automobile et de son cortège de nuisances : alors que les déplacements routiers ont drastiquement augmenté, les agglomérations urbaines voient chuter la part du transport collectif et des vélos dans l'ensemble des déplacements. Peu de décideurs ont le courage d'une politique volontariste des transports orientée vers la réduction de la circulation automobile. Et pourtant, le défi d'aujourd'hui et de demain est bien de faire évoluer les pratiques de chaque citoyen, par la diminution de la mobilité et la maîtrise des besoins de déplacement, et le transfert de l'automobile vers des modes de déplacements plus respectueux de l'environnement.

► **Défi de l'écogestion des ressources naturelles, de l'énergie et des déchets.**

La ville peut être comparée à un écosystème qui, pour vivre, croître, se régénérer, extrait des ressources dans le milieu naturel, en assimile une partie, et une fois celles-ci utilisées, transformées, consommées, les rejette dans le milieu. Dans une perspective de développement durable, la ville devra prélever le moins possible et réduire au maximum ses rejets, en évitant tous les gaspillages, en développant le recyclage des produits et la réutilisation des déchets. Le défi de demain sera donc **(a) avant tout de réduire la production de déchets, en croissance extrêmement rapide dans tous les pays du monde**, et de favoriser leur utilisation en tant que ressources, **(b) de limiter la consommation énergétique** des villes, **(c) d'assurer l'assainissement des eaux pluviales et résiduaires** et d'économiser cette ressource rare ou la recycler, **(d) d'associer le secteur de la construction** aux efforts en faveur du bouclage des cycles écologiques, **(e) de gérer les espaces naturels**, garants d'un équilibre écologique au sein des villes.

► **Le défi de la durabilité socio-économique**

Les collectivités locales disposent de **leviers d'actions en matière d'emplois, d'aide et de concertation avec les entreprises locales, ou de renforcement du lien social**. Les collectivités locales devront s'impliquer plus pour soutenir, impulser le secteur de l'économie sociale et solidaire, aider à la création de structures d'insertion, créer des gisements d'emplois environnementaux et sociaux (gestion des espaces publics et naturels, du patrimoine culturel et architectural, revitalisation économique des quartiers, rénovation urbaine, rénovation ou réhabilitation des logements, traitement des déchets, réhabilitation de terrains dégradés, recyclage ou récupération des déchets, services à la personne, animations socio-culturelles).

L'implication des collectivités sur les champs sociaux sera à développer dans le monde: logements à caractère social, réhabilitation de quartiers, accès égal aux services sanitaires et urbains, délivrance d'aides matérielle, alimentaire ou financière, amélioration de la sécurité...

► Le défi de la solidarité Nord-Sud

Le Sommet des villes Habitat II a été l'occasion de souligner l'importance d'instaurer une solidarité internationale Nord-Sud, en s'appuyant sur les collectivités locales, plus proches des besoins concrets des populations : de nombreux contacts entre acteurs locaux du Sud et du Nord y furent noués pour donner lieu à des partenariats basés sur la réciprocité. Qu'il s'agisse d'**actions de coopération décentralisée**, ou d'**échanges d'expériences et de savoir-faire**, la solidarité Nord-Sud peut s'exprimer par des actions locales. Elle s'exprime dans chaque cité en permettant aux **ressortissants étrangers de participer à la vie locale**. Elle s'exprime dans chaque cité, lorsque la **consommation devient citoyenne** : que les consommateurs des villes du Nord favoriseront le développement du commerce équitable et la consommation de produits réalisés dans les pays du Sud dans des conditions sociales, économiques et environnementales décentes

2. L'eau : une ressource de plus en plus rare

CONTEXTE

L'eau est une ressource naturelle limitée, nécessaire à la vie et aux systèmes écologiques, et essentielle pour le développement économique et social. Elle fut traitée en tant que tel au **chapitre 18 d'Action 21 à Rio en 1992**. L'objectif général qui y était alors formulé était « de veiller à ce que l'ensemble de la population de la planète dispose en permanence d'approvisionnements suffisants en eau de bonne qualité tout en préservant les fonctions hydrologique, biologiques et chimiques des écosystèmes, en adaptant les activités humaines à la capacité limitée de la nature et en luttant contre les vecteurs des maladies liées à l'eau ».

L'eau est une ressource indispensable pour de nombreux usages : l'agriculture utilise 67 % de l'eau prélevée, contre 23 % pour l'industrie et 10 % pour les agglomérations et usages domestiques. La part agricole atteint cependant couramment 90 % dans les pays en voie de développement contre moins de 40 % dans les pays industrialisés, à l'exception des Etats-Unis, du Canada et de l'Espagne. L'eau est également nécessaire au bon fonctionnement des systèmes écologiques. Chacun de ces usages doit se voir affecter un approvisionnement suffisant.

Or l'approvisionnement en eau sur terre est limité : il ne peut ni diminuer, ni augmenter, l'eau se trouve donc en constant recyclage. L'eau douce ne représente que 2,5 % du stock total d'eau sur la planète (les 97,5 % restant étant salés) : or 2/3 de l'eau douce planétaire est concentrée dans les glaciers et la couverture neigeuse, 1/3 dans les nappes souterraines difficiles d'accès. Il ne reste que 0,3 % de l'eau douce (soit 0,007 % de la totalité de l'eau de la planète) dans les rivières, ruisseaux, réservoirs et

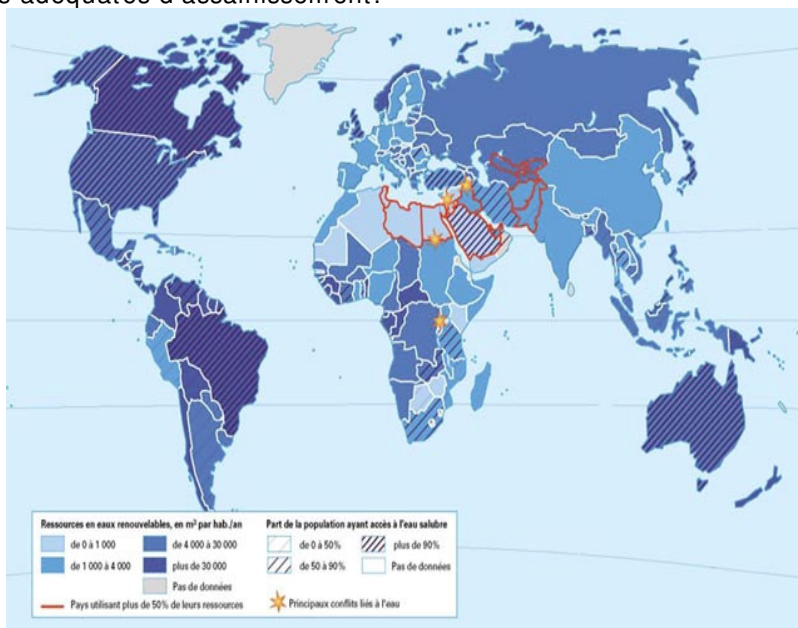
lacs. Seule cette infime partie est aisément disponible et se renouvelle relativement rapidement : 16 jours en moyenne pour une rivière, 17 ans pour un lac.
 Comme l'explique Allerd Stikker, de l'*Ecological Management Foundation* d'Amsterdam : « Le problème auquel nous faisons face aujourd'hui est que les précipitations continentales constituent la seule source d'eau douce renouvelable (celles-ci génèrent un approvisionnement global plus ou moins constant de 40 000 à 45 000 kilomètre cubes par année), alors que la population mondiale augmente d'environ 85 millions de personnes par année. Il s'ensuit donc que **la quantité d'eau douce disponible par tête diminue rapidement** » .

Le Programme pour l'environnement des Nations Unies, la Banque mondiale et l'Institut des ressources mondiales, émet un terrible avertissement dans sa publication *Ressources mondiales*: « **La soif du monde deviendra l'une des plus pressantes questions du 21^e siècle...** Dans certains cas, les quantités d'eau prélevées sont si énormes, relativement à l'approvisionnement, que l'eau de surface diminue rapidement et les réserves souterraines s'épuisent plus rapidement qu'elles ne peuvent être réapprovisionnées par les précipitations. »

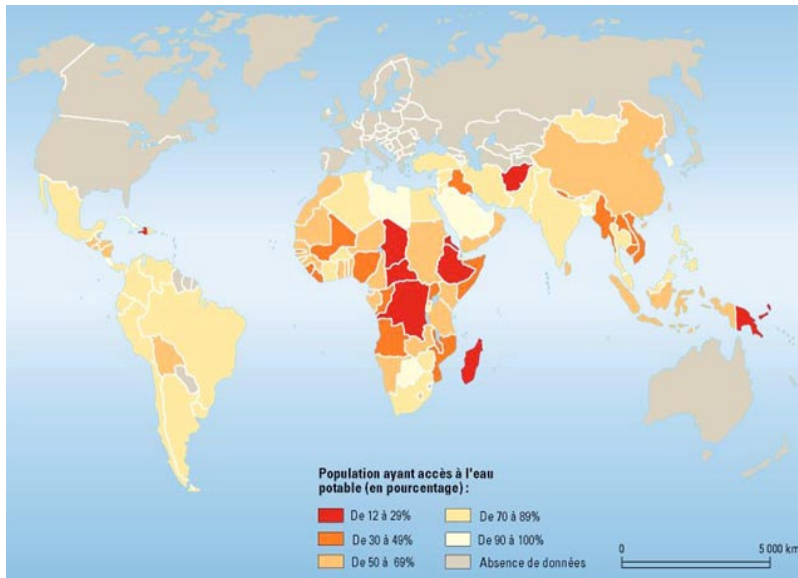
L'accroissement démographique rapide, couplée à la fois à l'industrialisation, l'urbanisation, l'intensification agricole et modes de vie de plus en plus consommateurs d'eau est en train d'entraîner une crise mondiale de l'eau : la multiplication des pénuries d'eau due à l'accélération de l'accroissement démographique, de l'urbanisation et de la pauvreté urbaine semble rendre de plus en plus inaccessible l'objectif de l'eau pour tous, en particulier dans les pays en développement, et dans les mégapoles urbaines.

SITUATION ACTUELLE

L'accès à l'approvisionnement en eau salubre et à un assainissement adéquat a à peine suivi le rythme de la croissance démographique au cours de la dernière décennie : 1,1 milliard de personnes n'ont toujours pas accès à l'eau salubre, un tiers de la population mondiale est privée d'eau potable, et près de 2,5 milliards n'ont pas d'installations adéquates d'assainissement.



Source : *Histoire géographie 3eme*, Editions Belin, 1998.



Sources : *Rapport mondial sur le développement humain*, PNUD, 1998 ; « Le Monde peut-il nourrir le Monde ? », *Les clés de la planète*, hors-série n°1, Croissance, Paris, 1998

► Difficultés à répondre à la demande en eau

On estime qu'au cours des deux prochaines décennies, la consommation d'eau par individu augmentera de 40 % et qu'il faudra 17 % de plus d'eau pour la production vivrière des populations des pays en développement. Un tiers des pays situés dans les régions arides devraient connaître de graves pénuries d'eau au cours du siècle actuel. L'Inde, l'Asie centrale, une partie de l'Europe de l'Est et des Etats-Unis et le Mexique sont déjà en proie à de sérieuses difficultés. Entre 1950 et 1990, le taux de croissance des prélèvements en eau a été plus du double de celui de la population. Il a été multiplié par six depuis le début du siècle. Corrélativement, la quantité d'eau douce renouvelable et disponible est passée, par habitant, de 17000 m³ en 1950 à 7500 m³ en 1995 et devrait tomber à 5100 m³ en 2025.

Dès 2030, la demande en eau pourrait dépasser l'offre.

► Augmentation de la pollution

La Commission du Développement Durable des Nations Unies rapporte que l'on estime que **plus de la moitié des cours d'eau dans le monde sont gravement pollués et appauvris**. La proportion de l'eau disponible mais polluée ne cesse de croître, surtout du fait de l'évolution des modes de production dans l'industrie et l'agriculture, ainsi que de l'urbanisation croissante. Dans les pays développés, certaines nappes souterraines grouillent de substances chimiques. La situation est encore plus dramatique dans les pays en développement.

► Utilisation irrationnelle de l'eau

La consommation en eau s'élève entre 2500 et 3000 km³ par an à l'échelle de la planète, ce qui est bien moins que la quantité prélevée, aujourd'hui estimée entre 4000 et 5000 km³. Aux pertes naturelles dues à l'évaporation mais qui peuvent être accentuées par certaines infrastructures (les retenues artificielles) ainsi que par certaines méthodes d'irrigation, il faut ajouter les gaspillages et les fuites : avec les

raccordements sauvages, ces derniers peuvent affecter, à l'exemple de l'Amérique Latine, 40 % du réseau.

L'agriculture consomme aujourd'hui 5 fois plus qu'au début du siècle, contre 18 pour les agglomérations et 26 pour l'industrie. En ce qui concerne spécifiquement l'irrigation, nombre de pays en développement dépensent deux fois plus par hectare que les pays développés pour, en définitive, des rendements trois fois moins élevés.

► Risques de disparition d'espèces

La construction de barrages, les déviations de rivières et aménagements lourds des cours d'eau sont à l'origine de modifications drastiques des écosystèmes, et de la disparition d'habitats qui engendrent la disparition des espèces endogènes: le nombre de grands barrages dans le monde est passé de 5 000 en 1950 à plus de 38 000 aujourd'hui, le nombre de voies d'eau modifiées pour faciliter la navigation est passé d'un peu moins de 9 000 à près de 500 000, dans l'hémisphère nord, les trois-quarts du débit des principaux fleuves et rivières sont exploités pour fournir de l'électricité à nos villes.

PROBLEMES GRAVES

Les sociétés de demain devront faire face à deux problèmes graves, pour satisfaire les besoins humains et écologiques fondamentaux :

► **L'utilisation accrue et l'exploitation inconsidérée des ressources en eaux douces**, limitées et vulnérables, est à l'origine de nombreuses [menaces sur la planète](#) :

- l'**abaissement de nombreuses nappes profondes surexploitées** (en Inde, Chine, Thaïlande, au Mexique, aux Etats-Unis, en Libye, et au Moyen-Orient) dont la durée de renouvellement varie entre cent et plusieurs milliers d'années
- le **tarissement progressif de rivières et de lacs**
- la **dégradation accélérée de la qualité des eaux**, notamment du fait des pollutions chimiques d'origine agricole
- l'**insécurité sanitaire, comme l'insécurité alimentaire** : dans le monde en développement, quelques 80 % des maladies et des décès sont dus à l'inaccessibilité de l'eau salubre et à l'absence de gestion des eaux, la productivité des sols dans de nombreux pays sera fortement réduite du fait notamment de fortes sécheresses et pénuries d'eau.

► **L'insuffisance des investissements** consacrés à la fois, à la mise en œuvre des infrastructures des services liés à l'eau (distribution, traitement, mais surtout assainissement et épuration) et au renforcement des capacités humaines et institutionnelles) sont à l'origine d'une baisse de la couverture relative, et de la forte augmentation du nombre de personnes n'ayant pas accès à une alimentation en eau salubre. Les financements destinés à favoriser le développement de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de la gestion intégrée des ressources, étaient évalués à 54,77 milliards de dollars par an sur la période 1993-2000 pour les activités du chapitre 18 d' Action 21. Ces engagements n'ont pas été concrétisés : on estime que les pays en développement ont dépensé entre 10 et 25 milliards de dollars par an principalement pour l'approvisionnement et l'assainissement dans les zones urbaines, alors que les investissements privés en infrastructures auraient atteint 25 milliards de dollars sur la période 1990 – 1997.

L'eau sera à l'origine des conflits de demain : près de 300 bassins fluviaux s'étendent sur le territoire d'au moins deux pays : dans de nombreux cas, faute d'une

gestion transfrontalière, des conflits d'usages pourraient, en s'aggravant, être à l'origine de nouveaux conflits (Moyen Orient).

ELEMENTS DE REPONSE ET DE DEBAT

► Initiatives internationales pour l'eau

Face à cette situation, la [communauté internationale n'est pas restée inactive](#) et la gestion de l'eau est une préoccupation constante depuis la conférence de Mar des Plata en 1978 qui avait lancé la décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement

La [Conférence de Dublin sur l'eau et l'environnement](#) et le Sommet de la Terre de Rio en 1992 ont rappelé que l'eau ne pouvait être considérée comme un bien économique comme un autre, mais aussi comme un bien naturel et culturel et un bien social. Autrement dit, l'eau ne peut être gérée comme un bien marchand car c'est un bien public, un bien collectif et patrimonial. Malgré ces avancées et une prise de conscience renforcée, le bilan des efforts déployés montrait que le chemin restant à parcourir était très long. A moins d'une inflexion rapide des modes de production et de consommation, cette ressource constituera un frein essentiel pour le développement économique et social, voire la source de conflits nouveaux et dramatiques.

Depuis 1992, de nombreuses conférences ont contribué à renforcer la sensibilisation des décideurs et à promouvoir des solutions en faveur d'une gestion durable de cette ressource rare. On peut en particulier citer le Forum mondial de Marrakech (1997), la [Conférence de Paris](#) (1998), [Second Forum mondial de la Haye](#) (2000), la conférence de Bonn (2001) qui a contribué à la préparation de Rio + 10 dans le secteur de l'eau et le Troisième Forum mondial qui se tiendra à Kyoto en mars 2003.

► Un engagement international qui se consolide lentement

Il n'existe pas d'institution internationale unique s'occupant exclusivement des problèmes relatifs aux ressources en eau. : quasiment toutes les organisations internationales ont à s'en préoccuper. Le renforcement de leur collaboration, leur coordination et l'intégration de leurs activités sectorielles eu égard à leur incidence sur l'eau, sont impératifs pour une meilleure efficacité de l'action des organisations dépendantes des Nations Unies. La décennie a heureusement été marquée par le lancement de deux dynamiques multipartites positives, qu'il convient de décrire plus précisément.

Conseil Mondial de l'eau

Dés 1992 fut proposé la création d'un Conseil Mondial de l'Eau. Les travaux préparatoires furent lancés en 1994, sur l'impulsion de l'[Association Internationale des Ressources en Eau](#) (IWRA, International Water Resources Association), un consensus s'étant établi sur la nécessité de créer une institution qui unifierait les efforts disparates, fragmentés et sectoriels en matière de gestion globale des ressources en eau. Le Conseil Mondial de l'Eau fut créé en juin 1996 et établit à Marseille en France. Le premier Forum Mondial de l'Eau, organisé en mars 1997 à Marrakech, confirma la prééminence du Conseil Mondial de l'Eau pour assurer le leadership international en matière d'eau. Le Conseil reçoit notamment la charge d'élaborer une [Vision mondiale de l'eau pour le XXIème siècle](#).

Le [Second Forum mondial de l'eau](#), qui eut lieu à La Haye en 2000, fut certainement le plus grand rassemblement de décideurs du monde de l'eau, que ce soit au niveau politique, industriel, universitaire et administratif. Il fut l'occasion de présenter la Vision Mondiale de l'Eau à l'horizon 2025, élaborée pour satisfaire nos besoins actuels en eau et assurer des ressources en eau durables pour demain. Y furent adoptés deux documents clés : la [Déclaration ministérielle de la Haye](#), et le [Cadre d'action](#), et y fut lancé le [Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau](#) à l'échelle du système des

Nations Unies (WWAP, World Water Assessment Programme), qui permettra notamment la production périodique d'un [Rapport sur la mise en valeur dans le monde](#). Ce Rapport mettra à disposition du public et des décideurs à la fois une évaluation de la [gestion du patrimoine hydrique](#), une évaluation de l'état du [système hydrique mondial](#) et enfin une évaluation des [problèmes critiques](#), et donnera un certain nombre d'[indicateurs du stress hydrique](#). Une première édition du rapport sera soumise au [Troisième Forum Mondial sur l'Eau](#) en mars 2003.

Partenariat mondial pour l'eau (GWP)

Créé en 1996, le Partenariat mondial pour l'eau est un partenariat entre toutes les entités concernées par la gestion de l'eau (états, agences gouvernementales, administrations, institutions de formation et de recherche, entreprises publiques et privées, société civile incluant les organisations non gouvernementales, organisations internationales et professionnelles et agences de développement bilatérales et multilatérales). Sa mission consiste à soutenir les pays dans la gestion durable de leurs ressources en eau, en aidant à la conception de programmes pour satisfaire les besoins, mobilisant les compétences et alliances adaptés et favorisant l'échange d'informations sur la gestion intégrée des ressources en eau.

► Objectif international de développement du Millénaire

La Déclaration du Millénaire des Nations Unies a fixé comme objectif à la communauté internationale de réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable ou n'ont pas les moyens de s'en procurer. Pour atteindre cet objectif, il faut que 1,6 milliard de gens aient accès à l'eau salubre. Pour réduire de moitié la proportion de personnes n'ayant pas accès à un assainissement adéquat, il faut fournir des installations à 2,2 milliards de personnes de plus d'ici 2015. La Déclaration vise également à mettre fin à l'exploitation irrationnelle des ressources en eau.

► Besoin d'arbitrage autour d'un patrimoine commun de l'humanité :

l'augmentation de la demande, couplée à l'augmentation des pollutions, met en péril la ressource en eau. Il sera vite nécessaire d'imaginer des modalités d'arbitrage entre utilisateurs actuels et potentiels, entre communautés et Etats inégalement dotés. L'eau est un patrimoine commun de l'humanité qu'il convient d'écarter de la seule main mise des marchés : l'eau devra faire l'objet d'une réappropriation publique et démocratique. Les risques de voir l'eau devenir un bien marchand, assujetti aux règles du commerce, et pris en charge par le secteur privé existent et imposent une réflexion approfondie sur l'éthique de la tarification de l'eau et de le droit d'accès à l'eau.

► Besoin d'une gestion intégrée et concertée de l'eau à l'échelle des bassins versants

Action 21 avait clairement recommandé que les gouvernements engagent des efforts importants en matière de planification et de gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle des bassins versants, en considérant la ressource eau, à la fois comme ressource naturelle et comme un bien social et économique. Il est **admis que la mise en valeur et la gestion durable de l'eau exige d'allier préoccupations sociales, économiques et environnementales.**

Néanmoins, malgré les nombreux travaux internationaux de la dernière décennie, et les nombreux projets de coopération engagés ici et là en matière de gestion durable des ressources en eau, force est de constater que **les principes de gestion intégrée des ressources en eau ne sont pas encore pleinement mis en œuvre.** A l'opposé, la gestion de l'eau continue majoritairement d'être traitée dans le cadre de politiques sectorielles fragmentées, *que ce soit dans les pays développés ou dans les pays en voie de développement.*

Par ailleurs, **la gestion de l'eau repose majoritairement sur des démarches de gestion de l'offre** : peu de nations privilégient la gestion de l'eau en concordance avec

les besoins et les demandes, en recherchant ensuite à affecter la ressource disponible selon une solidarité des affectations aux différents usagers. Parmi ces usages, il convient de ne plus mettre en second plan les écosystèmes aquatiques et terrestres tributaires de la ressource en eau.

► **Besoin d'une évolution institutionnelle**

« La fragmentation de l'autorité en matière d'eau entre plusieurs secteurs et départements nationaux et internationaux s'est traduite par un manque de vision commune quant à l'utilisation durable de cette ressource vitale » affirme Klaus Töpfer, directeur du PNUE.

Les Nations Unies font remarquer que les gouvernements des pays industriels et des pays en voie de développement n'accordent qu'une basse priorité aux questions et aux institutions relatives à l'eau. Le financement de la recherche et des solutions est étonnamment inadéquat. Sans généraliser, force est de constater que l'engagement politique, les cadres réglementaires et législatifs, l'éducation et la sensibilisation du public et des acteurs, sont encore insuffisants dans la majeure partie du monde.

► **Information pour la prise de décision**

La gestion de l'eau impose de connaître, dans le temps et l'espace, son évolution quantitative et qualitative. Elle impose de connaître les phénomènes à l'origine de la variabilité des caractéristiques de l'eau : conditions hydrologiques, hydrographiques, météorologiques, hydrogéologiques, et écologiques, mais aussi les caractéristiques socio-économiques, au travers des usages de l'eau (alimentation en eau potable, prélèvements industriels, irrigation, fonctions écosystémiques terrestres et aquatiques) et des rejets et pollutions ponctuelles et diffuses dans l'eau (industries, agglomérations urbaines, agriculture,...). L'évolution récente et rapide des technologies et savoir-faire de collecte, de traitement et de diffusion des informations (réseaux de mesures automatisés, observations par satellite, bases de données informatisées, modélisation des ressources en eau, et systèmes d'informations géographiques,..) permet aujourd'hui de fournir des informations de grand intérêt pour aider à la prise de décision. Malheureusement, les besoins financiers pour mettre en œuvre et exploiter de tels systèmes sont importants : dans nombre de pays, la quantité et la qualité des informations sur l'eau et leur utilisation ont baissé.

3. Les directives européennes

La protection de l'environnement apparaît comme un des défis majeurs auxquels l'Europe est confrontée. Le développement économique du continent se fait effectivement au détriment de l'environnement.

Pour lutter contre ces effets pervers du bien être économique, l'Europe développe une politique communautaire en matière d'environnement, depuis 1972.

Au départ, l'objectif essentiel était de limiter la pollution, par l'introduction de normes minimales en matière de gestion des déchets, d'émissions atmosphériques et de rejet d'eaux usées et polluées. Mais ce n'était pas assez. A la fin des années 80, tant le public que les autorités politiques étaient arrivées à la conclusion qu'il fallait développer une approche concertée à l'échelle européenne et internationale pour sauver l'environnement de sa dégradation.

C'est ainsi qu'en 1993, lors de l'élaboration du Traité d'Amsterdam, l'environnement et le développement durable devenait une politique communautaire prioritaire.

La communauté européenne doit faire face à une croissance continue de la demande en eau de bonne qualité et quantité suffisante pour satisfaire tous les besoins.

La réforme du droit communautaire de l'eau 21 février 1986

Les objectifs de la réforme :

- La protection et la gestion des eaux souterraines
- L'attention du public et des consommateurs concernant le coût que les travaux d'amélioration de la qualité de l'eau va entraîner.
- La promotion d'une consommation de l'eau écologiquement viable fondée sur la protection à long terme des ressources en eau disponible

Les ressources en eau potable sont rares alors que la consommation par habitant a doublé dans les pays européen. Un européen consomme en moyenne 800 m3 d'eau.

Devant ce constat et dans le souci permanent de développement durable, la communauté européenne se mobilise pour améliorer la qualité de l'eau. L'objectif est de protéger et de contrôler la totalité des eaux douces européennes.

La chartre européenne de l'eau adoptée en 1968 par le Conseil de l'Europe proclame que la qualité de l'eau doit être préservée à des niveaux adaptés à l'utilisation qui en est prévue. Elle déclare également que lorsque l'eau, après utilisation est rendue au milieu naturelle, elle ne doit pas compromettre les usages ultérieurs tant publics que privés, qui seront faits d'elle.

Il est bien évident que ces conditions rendent indispensable la réglementation des ressources en eau. Dans cette optique, l'Europe a pris deux catégories de directives :

- celles concernant la qualité de l'eau
- celles concernant les rejets

I. LA QUALITE DE L'EAU

Elle a été élaborée pour protéger la santé publique et exercer dans ce but un contrôle sur les eaux superficielles destinée à la production d'eau alimentaire et sur leur épuration.

Aujourd'hui, la directive européenne prescrit aux états membres d'établir des normes de qualité pour plus de 60 paramètres concernant l'eau, ainsi que de surveiller la qualité de l'eau potable.

II. LA GESTION DES REJETS

La préoccupation générale quant à la qualité des eaux urbaines résiduares est née de la détérioration de l'environnement causé par des effluents qui sont suffisamment traités pour éviter la pollution

Conclusion :

« Préservons nos acquis, protégeons notre planète »

Afin de réguler et d'assurer le bon fonctionnement d'un arrosage et d'optimiser son utilisation, nous avons mis en place une solution de gestion centralisée de l'arrosage automatique que vous pouvez retrouver sur notre site www.isis-control.com